



Destinataire : Tout le personnel
Expéditeur : Christian Paradis
Date : Le 17 mars 2020
Objet : COVID-19 | Précisions report de vacances

En lien avec la mesure particulière annoncée le 13 mars dernier, vous trouverez ci-dessous la procédure officielle pour faire une demande de report de vacances 2019-2020 vers 2020-2021 :

1. Veuillez faire parvenir les documents suivants par courriel à manon.quay@ville.quebec.qc.ca
 - o Preuve d'annulation de voyage à l'étranger.
 - o Formulaire de report de vacances [G:\Partage\Formulaires\PAIE \(Transfert vacances, paiement banques, transfert de fériés, candidatures, etc.\)\Formulaire_Report de vacances.pdf](#).

Dans la section « Décrivez les raisons qui justifient votre demande de report », veuillez inscrire la justification ainsi que vos choix de vacances pour l'année 2020-2021.

Si votre semaine à transférer provient d'un transfert de temps en vacances, veuillez inscrire si vous désirez qu'elle soit retournée dans vos banques de provenance.

À noter que les vacances transférées ne peuvent pas être reprises en période estivale (1^{er} juin au 30 septembre 2020, semaine du 28 septembre incluse) ou pendant la période des fêtes (15 décembre 2020 au 15 janvier 2021, semaine du 11 janvier incluse).

2. À la fin de la 2^e étape, l'administration fera le choix des pompiers avant de démarrer la 3^e étape.
3. L'ouverture de la 3^e étape se fera le 4 mai 2020.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Marie-Claude Maranda au poste 7227 ou Vicky Guay au poste 7206.

Christian Paradis
Directeur